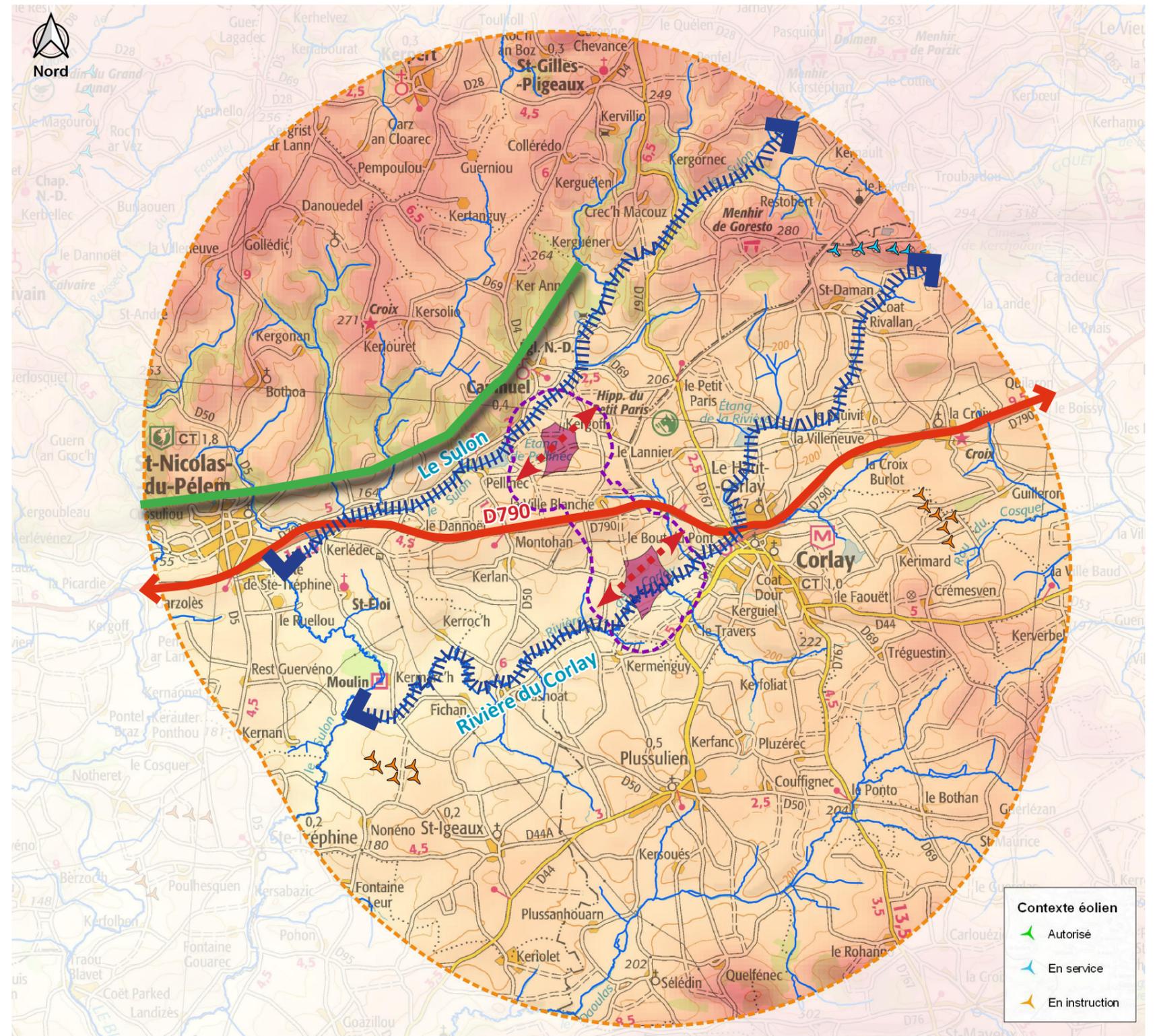


Carte 17 : Structures du paysage rapproché

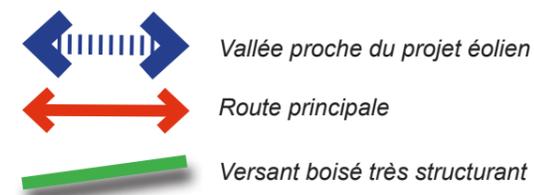
3.1.2. Structures paysagères rapprochées

L'analyse des éléments structurants du paysage à une échelle plus rapprochée permet de confirmer l'orientation est-ouest précédemment identifiée et de l'affiner.

Ainsi, une orientation sud-ouest/nord-est s'affirme ici en lien avec les orientations des vallées du Sulon et de la rivière de Corlay.



PRINCIPALES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE



PRÉCONISATION D'ORIENTATION POUR L'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN



3.2. DÉFINITION DU PROJET D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

3.2.1. Approche théorique

En préalable à la présentation des variantes réalistes issus de la somme des contraintes, le paysagiste émet des préconisations d'implantation en lien avec son analyse des éléments structurants du paysage et avec les préconisations des documents guide en matière d'intégration paysagères des éoliennes.

Nous présentons donc ci-après les préconisations en matière de paysage pour un scénario d'implantation idéal.

Préconisations paysagères d'ordre général :

Le parc éolien doit s'établir :

- Suivant un plan de forme simple (ligne, courbe, forme géométrique peu complexe) qui facilitera sa lisibilité paysagère.
- Sur une ou plusieurs lignes, de préférence parallèles ou s'en rapprochant.
- Avec des intervalles si possible équidistants (rythme régulier d'implantation).

Préconisations paysagères spécifiques au projet Neo Avel

L'implantation du parc sera préférentiellement orientée nord-est/sud-ouest voire est/ouest, selon les prescriptions paysagères précédemment développées, en lien avec les grandes orientations structures du socle naturel.

3.2.2. Analyse des variantes d'implantation réalistes

En tenant compte à la fois de la synthèse des contraintes réglementaires (voir figure ci-contre) et des préconisations spécifiques des divers spécialistes, trois variantes réalistes ont fait l'objet d'une analyse paysagère détaillée.

Les principales caractéristiques des trois variantes réalistes proposées sont détaillées ci-après :

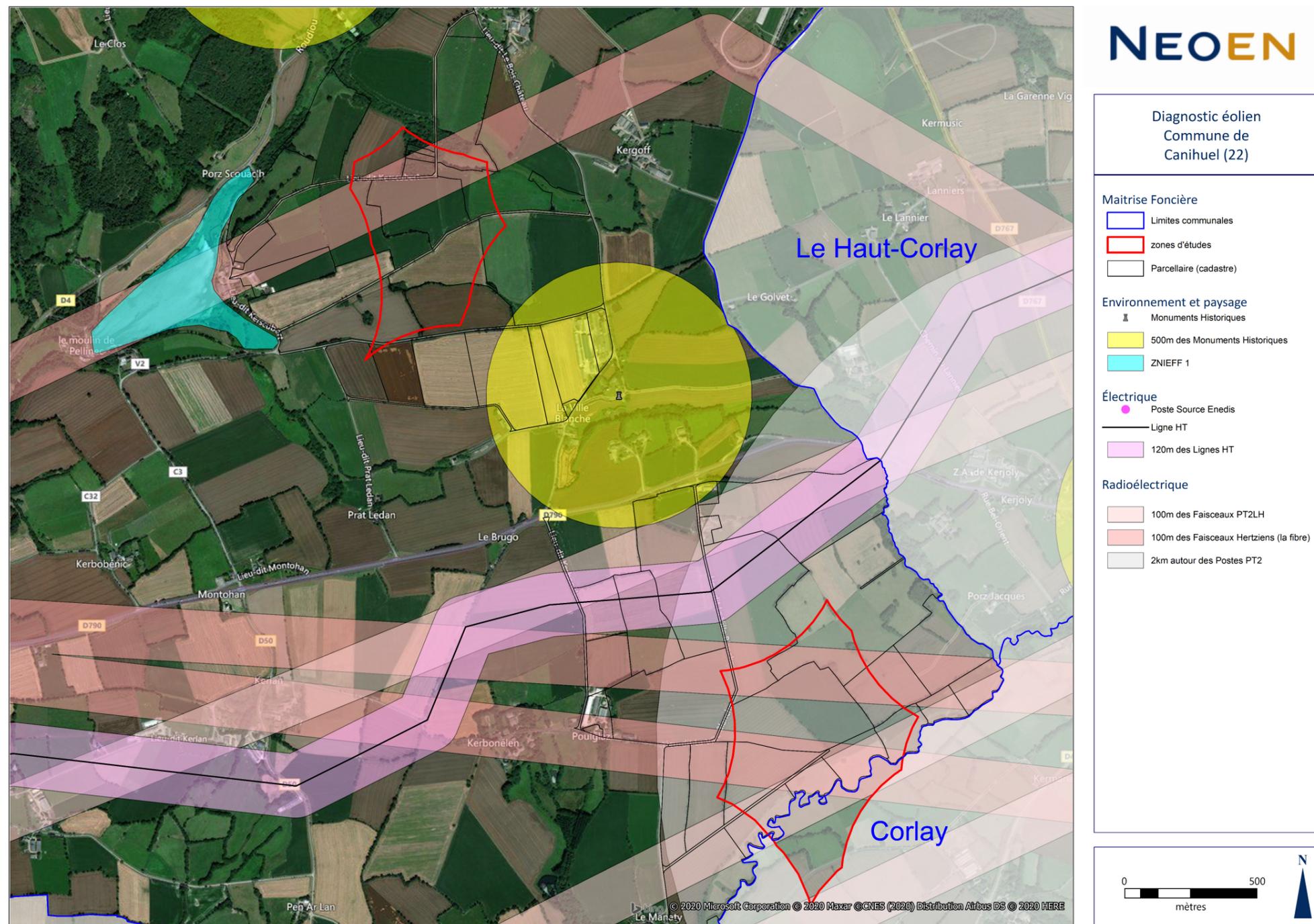


Figure 45 : Contraintes réglementaires

(Source : Neoen)

3.2.3. Comparaison depuis la sortie du bourg de Canihuel sur la D4, à environ 1 km au nord du projet éolien.

Variante 1 :

- 5 éoliennes de 150 mètres de hauteur totale
- Disposition en triangle sur ZIP nord ; forme complexe moins lisible dans le paysage
- Densité visuelle plus forte du fait d'un nombre plus élevé d'aérogénérateurs

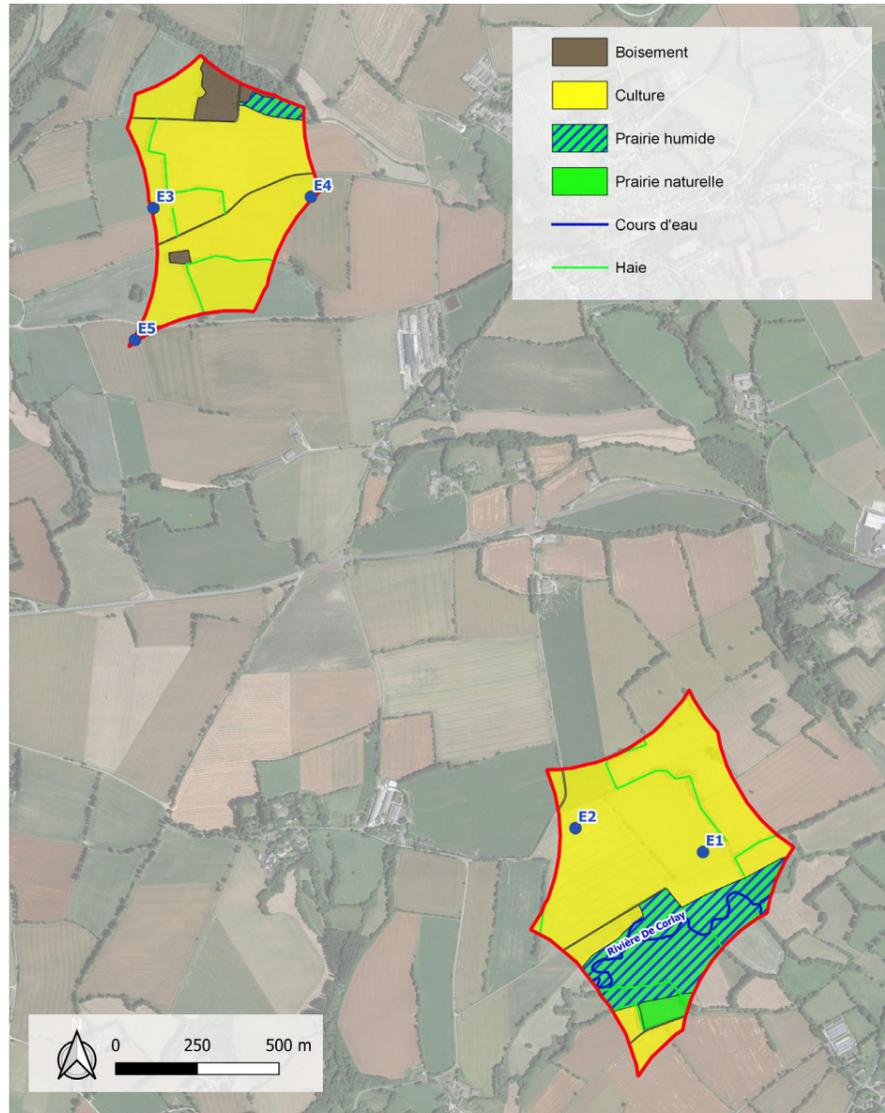


Figure 46 : La variante 1

Variante 2 :

- 4 éoliennes de 150 mètres de hauteur totale
- Orientation est-ouest moins affirmée que variante V3 car décalage important de E4 vers le sud

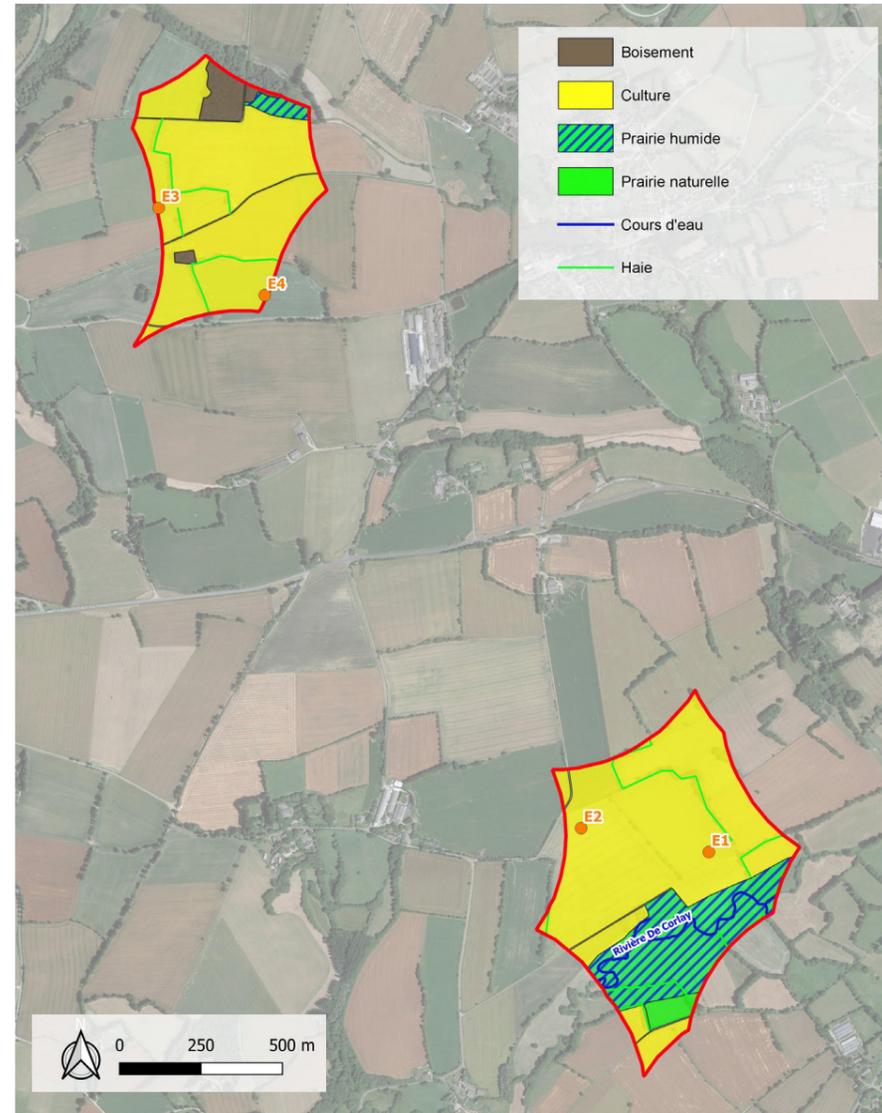


Figure 47 : La variante 2

Variante 3 :

- 4 éoliennes de 150 mètres de hauteur totale
- 2 lignes presque parallèles donc plus cohérentes vis-à-vis du socle naturel et notamment de l'orientation des vallées riveraines (Sulon et rivière de Corlay)

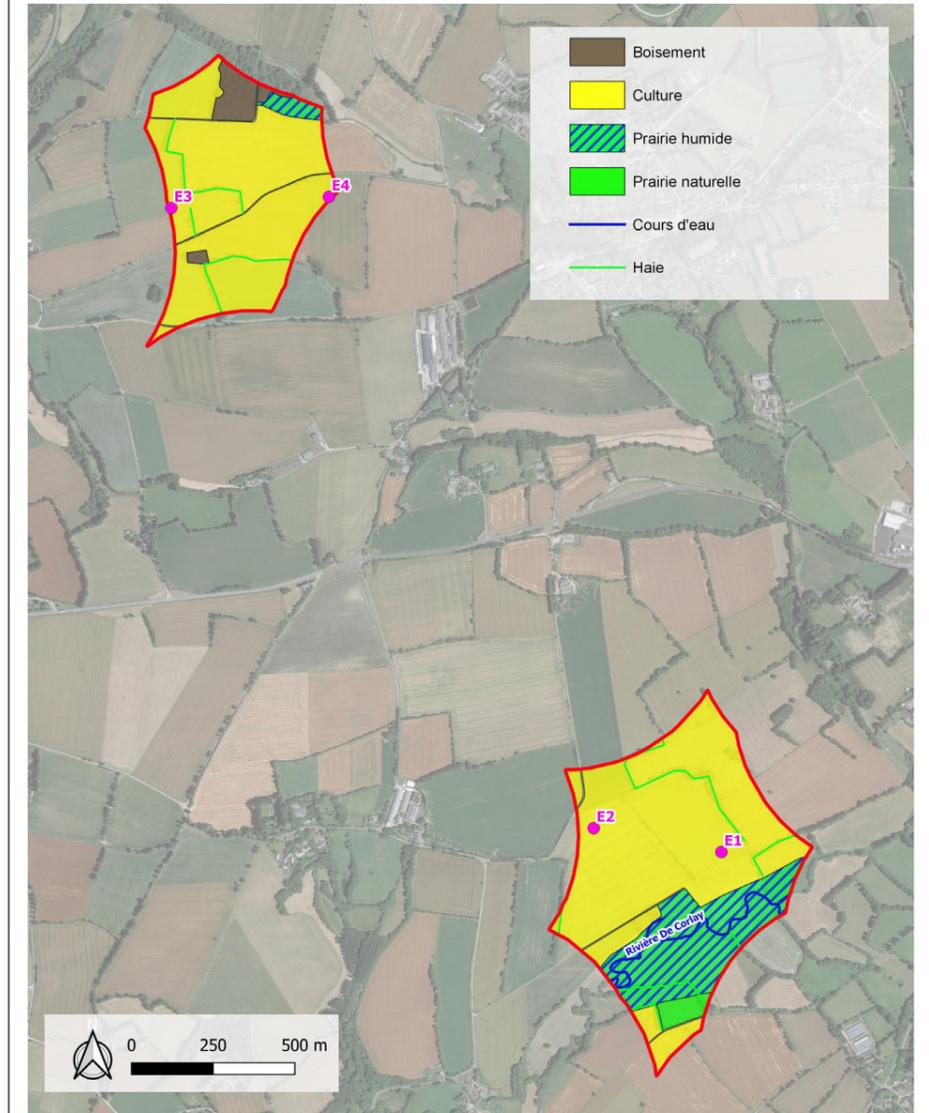


Figure 48 : La variante 3